

# Demander une hospitalisation programmée au service de gériatrie de Mulhouse sans avoir à décrocher le téléphone !

Le service de gériatrie de Mulhouse propose aux **médecins** d'organiser une **prise en charge programmée de leurs patients en gériatrie à Mulhouse** en complétant un formulaire de demande de prise en charge programmée.

Ce formulaire, présent sur le site web de la CPTS : **www.cpts-mulhouse-agglo.fr** rubrique ressources/formulaire est à destination de tout médecin et ne concerne - dans un premier temps - que les sites de gériatrie de Mulhouse. Il est court et permet de formuler une demande de prise en charge/d'hospitalisation en Hôpital de Jour, de semaine, en unité de Médecine Aiguë Gériatrique ou en Unité Cognitivo-Comportementale. Le formulaire contenant des données nominative, **il est à adresser par messagerie sécurisée à [secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr](mailto:secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr)**.

Un **accusé de réception** est adressé dans un délai d'un jour ouvré à l'arrivée de la demande. Cet accusé de réception est celui d'un médecin du service de gériatrie qui confirme avoir pris connaissance de la demande et la traiter. L'acceptation de la prise en charge dépendra des places disponibles et du degré d'urgence.



## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PROGRAMMÉE AU SERVICE DE GÉRIATRIE DE MULHOUSE

À renvoyer au format WORD ou numérisé, accompagnée des pièces jointes requises, au secrétariat du service  
[secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr](mailto:secr-geronto@ch-mulhouse.mssante.fr)

## Où retrouver le formulaire de demande de prise en charge ?

- > En ligne sur le site de la CPTS, rubriques « Ressources » puis « Formulaires »
- > Ou flashez le QR Code !

